

UV ACCOMPAGNEMENT

CURSUS 3CD menant au DEM/DNEM

Pour le PPES se référer au document Parcours préparatoire à l'enseignement supérieur de l'instrument concerné.

A destination des pianistes et des instruments polyphoniques (accordéon, guitare)

I - FINALITES

Différentes postures musicales permettant de mettre en pratique l'acte d'accompagner sont abordées. Les pièces proposées sont travaillées dans un esprit de musique de chambre.

Pour les pianistes, l'arrangement d'une partition d'orchestre réduite au piano, ou pour une formation restreinte avec un piano, pourra être également abordé.

Ce travail est axé sur le duo chant/ instrument et piano ou accordéon ou guitare mais peut également comprendre des formations plus larges.

Il s'effectue sur différentes temporalités.

Il s'agit de :

- Développer l'écoute de l'autre, de soi par rapport à l'autre c'est à dire sa capacité à décrypter sa place et celle de l'autre dans la globalité d'une partition.
- Développer et affiner les connaissances stylistiques, sa culture musicale par l'élargissement de son répertoire afin de construire une interprétation.
- Améliorer la lecture d'une partition :
 - Par une meilleure connaissance du clavier pour les pianistes ou des claviers MI, MII et MIII pour l'accordéon.
 - En développant les capacités d'analyse et d'arrangement
 - Par la maîtrise du langage harmonique et sa réalisation instrumentale.

En résumé, ce cours en complément de ceux de piano, d'accordéon, de guitare et participe à l'acquisition d'une plus grande liberté et autonomie sur l'instrument ainsi que dans ses relations à la musique d'ensemble et aux autres instruments ou la voix.

II - CURSUS

• UV d'accompagnement du DEM/DNEM d'instrument

A) PIANO

Elle s'adresse aux pianistes inscrits en 3CD de piano

Elle est obligatoire et fait partie du module associé

Elle se déroule sur **deux années**

Contenu des **cours d'accompagnement** :

Déchiffrage, harmonie au clavier, basse chiffrée, improvisation.

Accompagnement de pièces travaillées sur des temps de préparation différents mais toujours dans un esprit de musique de chambre.

Tout l'ensemble des familles instrumentales ainsi que le chant sera abordé, soit **4 familles** sur l'ensemble des deux années : **bois, chant, cordes, cuivres**.

Réalisation et arrangement de pièces écrites pour accompagnement orchestral

- **3 stages** au moins (mais souvent 4, selon les disponibilités de chacun) doivent être effectués sur l'ensemble des 2 années

Ils doivent se dérouler dans une famille instrumentale différente à chaque fois (bois, cordes, cuivres, chant)

Il s'agit d'accompagner sur 3 séances environ, successives, un même groupe d'élèves de 1^{er} cycle et/ou 2nd cycle. Il s'agit de déchiffrer des pièces simples à la première séance puis d'approfondir les séances suivantes. Le but est de parfaire sa connaissance des spécificités des différents instruments tout en perfectionnant sa capacité à suivre une autre partie simple.

Ce travail est suivi ou non d'une mise en situation publique.

- **Les mises en situation** diverses : auditions, examens...

- **Ouverture esthétique** :

Musique ancienne (basse continue au clavecin) et chanson. Ces cours sont organisés sous forme de sessions (enseignants de basse continue et d'accompagnement chanson)

De manière optionnelle d'autres cours pourront se rajouter comme le jazz ou le travail avec la danse, le théâtre et les chœurs.

Ils dépendront du temps et des motivations de chacun

Ils pourront, le cas échéant, se substituer à un stage.

B) ACCORDÉON (depuis 2015) et GUITARE (rentrée 2022)

L'UV s'adresse aux accordéonistes et guitaristes inscrits en DEM instrumental. Elle se déroule sur 2 ans et est obligatoire pour les accordéonistes et en option pour les guitaristes.

Cours dispensés par les enseignants d'accompagnement, d'accordéon, de guitare et d'accompagnement chanson (cours réguliers et/ou sous forme de sessions) :

- déchiffrage, apprentissage des positions d'accords simples (travail d'empreintes), adaptations de pièces pour piano (pour l'accordéon : gestion des claviers MI, MII et MIII)
- mises en situation de déchiffrage, répétitions de pièces de musique de chambre (4 familles d'instruments différentes)
- lecture et réalisations de grilles simples en chiffrage anglo - saxon.

Points à valider durant ces 2 années:

- **3 stages au moins** dans des classes différentes de l'école, en tant qu'accompagnateur (contrôle continu)

Il s'agit: - d'accompagner sur 3 séances environ, successives, un même groupe d'élèves de 1^{er} cycle, voire 2^{ème} cycle.

- de déchiffrer des pièces simples à la première séance puis d'approfondir lors des séances suivantes.

Le but est de parfaire sa connaissance des spécificités des différents instruments tout en perfectionnant sa capacité à suivre une autre partie simple. Ce travail est suivi ou non d'une mise en situation publique.

- En évaluation terminale, et avec mise en loge de 10 min : déchiffrage en position d'accompagnateur, et réalisation d'un accompagnement à partir d'une grille de chanson
- Accompagnement de **4 instruments de quatre familles différentes** (voix, bois, cordes, cuivres), dont au minimum un arrangement ou adaptation, et deux pièces préparées sur un temps court (évaluation terminale)

III - EVALUATION (piano, accordéon et guitare)

Chaque année se valide par une évaluation en **contrôle continu** et par une **évaluation terminale** devant un jury

Les résultats des 2 années sont pris en compte pour l'obtention de l'UV.

A) Critères d'évaluation du contrôle continu

- 1) Investissement : motivation, assiduité
- 2) Autonomie, planification du travail
- 3) Capacité d'écoute, rapport à l'autre
- 4) Interprétation, culture musicale, capacité d'analyse
- 5) Réalisation, arrangement
- 6) Rapidité
- 7) Lecture :
 - vision analytique
 - lecture harmonique
 - souplesse, précision rythmique
 - lecture de « l'autre » partie, capacité à suivre
 - compréhension musicale

8) Autoévaluation

Ces critères concernent :

L'évaluation des **stages** dans les différentes classes

Le travail durant les **cours d'accompagnement**

Les diverses **mises en situation**

L'évaluation d'une option s'il y a lieu (accompagnement danse, théâtre ...)

Une appréciation générale est attribuée pour la 1^{ère} année ainsi que pour la 2^{nde}.,

La validation de l'UV ne se fait pas lors de l'évaluation terminale, mais au moment du conseil de classe, avec une moyenne contrôle continu/évaluation terminale.

B) Evaluation terminale

Pour la première année :

Interprétation de deux œuvres de styles différents dans des familles instrumentales différentes dont la voix.

Une des deux étant préparée sur un temps court

Pour la deuxième année :

Interprétation de deux œuvres de styles différents dans des familles instrumentales différentes dont la voix.

Au moins une de ces œuvres sera travaillée sur un temps long (environ un semestre)

Une de ces œuvres pourra valider également un semestre de musique de chambre en intégrant les critères de validation de cette discipline

Pour les pianistes, cela pourra comprendre la réalisation d'une partie d'orchestre au piano.

Pour les pianistes : Basse chiffrée accompagnée au clavecin (texte donné une semaine avant)

Epreuves avec mise en loge : (10mn)

Déchiffrage accompagné

Réalisation d'un accompagnement à partir d'une grille de chanson